



© 2022 Acadie Nouvelle. Tous droits réservés. The present document and its usage are protected under international copyright laws and conventions.

**PubliC** Certificate issued on April 18, 2024 to English Account NG C3 for personal and temporary display.

news:20221217-AN-a0003216766

**Source name**

Acadie Nouvelle

**Source type**

Press • Newspapers

**Periodicity**

Daily

**Geographical coverage**

Provincial

**Origin**

Caraquet, New Brunswick,  
Canada

Samedi 17 décembre 2022

Acadie Nouvelle

• p. 38

• 272 words



EN BREF

## L'affaire CannTrust devrait faire réfléchir la CVMO, disent des experts

La Presse canadienne

**D**es experts juridiques affirment que l'acquittement, jeudi, de trois anciens dirigeants du producteur de cannabis CannTrust devrait inciter la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à procéder à une «introspection profonde». Doug Sarro, avocat et professeur auxiliaire à l'Université de Toronto, affirme que l'affaire très médiatisée contre les anciens dirigeants de CannTrust Holdings était censée changer la perception de la CVMO comme étant «faible» en ce qui a trait à l'application des règlements.

Au lieu de cela, il croit que l'acquittement a renforcé cette réputation et devrait inciter la CVMO à se pencher de plus près sur la façon dont elle traite les affaires. L'acquittement de l'ancien chef de la direction, Peter Aceto, du président, Eric Paul, et du vice-président Mark Litwin est intervenu un jour après que le régulateur a révélé ne plus avoir de perspective raisonnable de condamnation des trois hommes pour des accusations liées à la culture présumée de cannabis sans licence dans une installation de la région de Niagara.

Jennifer Quaid, professeure de droit à l'Université d'Ottawa, affirme que la façon dont l'affaire s'est effondrée a «un aspect peu flatteur» pour la CVMO, qui ne jouit pas d'un taux de réussite élevé. Le régulateur, qui n'a pas répondu à une demande de commentaires, a également perdu une affaire de délit d'initié en 2007 contre le géologue en chef de Bre-X Minerals et a réglé une poursuite civile contre le fondateur de Mascan après 24 ans de litige. -La Presse canadienne

— Archives